

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1144 relatif à la Convocation du conseil représentatif pour Election d'un représentant du territoire de la Côte française des Somali à Assemblée de Union française...

n° 1144

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu le décret n° 47-1756 du 6 septembre 1947 déterminant les modalités d'application dans les territoires d'outre-mer de la loi n° 46-2385 du 2 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française

Vu le décret n° 47-1925 du 4 octobre 1947 fixant la date de l'élection du représentant du territoire de la Côte française des Somalis à l'Assemblée de l'Union française,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Le Conseil représentatif est convoqué en session extraordinaire le lundi » novembre 1947 pour l'élection d'un représentant du territoire de la Côte française des Somalis à l'Assemblée de l'Union française, Art 2 La durée de la session est fixée à un jour, Le premier tour du serntn aura lieu le matin, le second l'après midi Les heures d'ouverture et de clôture sont fixées comme suit : 1° matin : ouverture : 8 heures: clôture : 10 heures: 2 Soir ouverture : 16 heures clôture : 18 heures, Art. 5. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

le gouverneur.p.h.siriex